

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 10 janvier 2022

L'article 7.2 du règlement no 716 décrétant une tarification pour certains biens, activités ou services municipaux pour l'année 2022 DÉCRÈTE ce qui suit :

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

a) Cours de natation (non taxable) :

✓ Niveaux Préscolaire :		
▪ 1 ^{er} enfant :		60,00 \$
▪ 2 ^e enfant :	(Rabais de 15% : -9,00 \$)	51,00 \$*
▪ 3 ^e enfant :	(Rabais de 30% : -18,00 \$)	42,00 \$*
▪ 4 ^e enfant et + :	(Rabais de 50% : -30,00 \$)	30,00 \$*
✓ Niveaux Junior :		
▪ 1 enfant :		85,00 \$
▪ 2 ^e enfant :	(Rabais de 15% : -12,75 \$)	72,25 \$*
▪ 3 ^e enfant :	(Rabais de 30% : -25,50 \$)	59,50 \$*
▪ 4 ^e enfant et + :	(Rabais de 50% : -42,50 \$)	42,50 \$*

* Les rabais s'appliquent aux résidents de Dégelis seulement.

b) Ski de fond *incluant raquette* (taxes incluses) :

✓ Tarif journalier :		
▪ Étudiant :		5 \$/jour
▪ Adulte :		10 \$/jour
✓ Membres* :		
▪ Étudiant :		35 \$
▪ Adulte :		75 \$
▪ Couple :		100 \$
▪ Familial :		135 \$
▪ 65 ans et + :		60 \$
✓ Forfait groupe et famille (5 pers. et +)/(accès avec ou sans équipement) :		10 \$/personne
✓ Forfait groupe et famille (8 pers. et +)/(accès avec ou sans équipement)		8 \$/personne
✓ Enfant de 5 ans et - :		Gratuit avec preuve d'âge
✓ Commission scolaire :		75 \$/séance + taxes
▪ Accès en dehors de l'horaire régulier :		ajout de 20 \$/heure

c) Location - ski de fond :

✓ Adulte :		<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Une pièce d'équipement (skis/bâtons/bottes) :		4 \$	35 \$
▪ Équipement complet :		10 \$	70 \$
✓ Enfant :		<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Une pièce d'équipement (skis/bâtons/bottes)		3 \$	25 \$
▪ Équipement complet :		5 \$	50 \$
▪ Location de traîneau pour enfant		10 \$	
✓ Membre club Jack Rabbit :			10% de réduction sur équipement

d) Raquette (taxes incluses) :

	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Tarif journalier :	5 \$	25 \$
▪ Location de raquettes :	5 \$	35 \$

e) Terrain de jeux (non taxable)* :

▪ 1 enfant* :		102,00 \$*
▪ 2 ^e enfant* :	(Rabais de 15% : -15,30 \$)	86,70 \$*
▪ 3 ^e enfant* :	(Rabais de 30% : -30,60 \$)	71,40 \$*
▪ 4 ^e enfant et +* :	(Rabais de 50% : -51,00 \$)	51,00 \$*

* Ajout de 25% pour les non-résidents.

* Les rabais pour les enfants supplémentaires ne s'appliquent pas aux non-résidents.

f) **Service de garde estival (non taxable) :**

	Résident	Non-résident
▪ Matin seulement (de 7h à 7h45)	48 \$	60 \$
▪ Soir seulement (de 16h15 à 17h30)	60 \$	84 \$
▪ Matin et soir	100 \$	120 \$

g) **Soccer * :**

1 enfant (aucun rabais)

Catégorie	1 ^{er} enfant	%	Total
U5 / U6	75,00 \$	-	75,00 \$
U7 / U8	100,00 \$	-	100,00 \$
U9 et +	130,00 \$	-	130,00 \$

Rabais 2^e enfant

Catégorie	2 ^e enfant	20%	Total avec rabais
U5 / U6	75,00 \$	15,00 \$	60,00 \$
U7 / U8	100,00 \$	20,00 \$	80,00 \$
U9 et +	130,00 \$	26,00 \$	104,00 \$

Rabais 3^e enfant

Catégorie	3 ^e enfant	40%	Total avec rabais
U5 / U6	75,00 \$	30,00 \$	45,00 \$
U7 / U8	100,00 \$	40,00 \$	60,00 \$
U9 et +	130,00 \$	52,00 \$	78,00 \$

Rabais 4^e enfant

Catégorie	4 ^e enfant	50%	Total avec rabais
U5 / U6	75,00 \$	37,50 \$	37,50 \$
U7 / U8	100,00 \$	50,00 \$	50,00 \$
U9 et +	130,00 \$	65,00 \$	65,00 \$

* Selon l'augmentation de la Fédération, les coûts sont sujets à changement. Par conséquent, l'Association de soccer se réserve le droit de réviser les coûts à la hausse.

h) **Aréna - Centre communautaire :**

✓ Location de glace* - taux horaire (taxable):

▪ Hockey mineur :	50 \$/heure
▪ Scolaire :	40 \$/heure
▪ Ballon sur glace :	50 \$/heure
▪ Ballon sur glace (pour les tournois) :	25 \$/heure
▪ Patinage artistique	25 \$/heure
▪ Adulte :	112 \$/heure
▪ Adulte non-résident :	120 \$/heure

* Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme.

i) **Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :**

✓ Tarifs aux membres :

	DEMI-SAISON		SAISON	
	ADULTE	ÉTUDIANT	ADULTE	ÉTUDIANT
Hockey cussom	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Soccer	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Volleyball	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Badminton	85 \$	45 \$	140 \$	75 \$
Bain libre	90 \$	45 \$	150 \$	75 \$
Bain libre familial	105 \$	-	170 \$	-
Carte multisports (toutes activités incluant la salle d'entraînement Cœur Action)			395 \$/saison	

* Tarifs en vigueur pour la saison 2021-2022. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2022-2023.

✓ Tarifs aux non-membres :

Bain libre – Gymnase - Palestre :

▪ Étudiant (5 à 16 ans) :	3,00 \$/séance
▪ Étudiant (17 ans et +) :	3,50 \$/séance
▪ Adulte :	6,00 \$/séance

* Tarifs en vigueur pour la saison 2021-2022. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2022-2023.

✓ Cartes d'accès multi-sports (bain libre, palestre, gymnase) :

▪ 10 accès étudiant (5 à 16 ans) :	20,00 \$
▪ 10 accès étudiant (17 ans et +) :	25,00 \$
▪ 10 accès adulte :	50,00 \$

j) Camping (taxes en sus) :

✓ Chalet (1 chambre) :	
▪ Jour :	105,00 \$
▪ Semaine :	630,00 \$
▪ Mois :	2 121,00 \$
✓ Chalet (2 chambres) :	
▪ Jour :	119,00 \$
▪ Semaine :	714,00 \$
▪ Mois :	2 331,00 \$
✓ Terrain sans service :	
▪ Jour :	26,00 \$
▪ Semaine :	156,00 \$
▪ Mois :	546,00 \$
✓ Terrain 2 services :	
▪ Jour :	33,00 \$
▪ Semaine :	198,00 \$
▪ Mois :	693,00 \$
✓ Terrain 3 services (30 amp.) :	
▪ Jour :	37,50 \$
▪ Semaine :	225,00 \$
▪ Mois :	787,50 \$
✓ Terrain 3 services (50 amp.) :	
▪ Jour :	41,00 \$
▪ Semaine :	246,00 \$
▪ Mois :	861,00 \$
✓ Tarification spéciale* :	
▪ Saisonnier (15 mai au 15 oct.) :	1 390,00 \$
▪ Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) :	1 860,00 \$
▪ Basse saison :	
- 15 mai au 30 juin :	460,00 \$
- 1 ^{er} septembre au 15 octobre :	460,00 \$
✓ Frais de remisage pour roulotte et bateau :	50,00 \$

* La tarification peut être réévaluée selon certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte non payé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
220107-7537**

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier